OFFICIEL.

No 252—ACTE

Pour pourvoir à la construction de deux cent cellules additionnelles dans le Pénitentiaire.

Sec. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que le Conseil des Directeurs du Pénitentiaire est et demeure par le présent autorisé à contracter avec les preneurs du Pénitentiaire pour la construction de deux cents cellules additionnelles, sur le même plan que les cellules actuelles; Bien entendu que pour faire et poser les briques, il ne sera pas alloué plus de douze piastres et demie par millier.

Section 2me—Il est de plus décrété, etc—Que le dit Conseil devra faire construire les dites cellules dans l'endroit le plus convenable, sur les terres appartenant au pénitentiaire.

Section 3eme — Il est de plus décrété, &c; Que la somme de trente mille piastres est et demeure par le présent acte appropriée, de tous les fonds dans le trésor dont il n'a pas été autrement disposé, payable au président du Conseil des Directeurs du dit pénitentiaire, sur le mandat de l'Auditeur des Comptes Publics, à l'effet de mettre à exécution les dispositions de cet acte.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

No 254—ACTE

Pour faire un règlement avec James A. McHatton, Charles G. McHatton et George W. Ward, appartenant à la société de McHatton Pratt & Co, ci-devant fermiers du Pénitentiaire et formant la société de McHatton Ward & Co, les preneurs actuels.

Section 1ere—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que lorsque McHatton, Ward & Co. fermiers du pénitentiaire auront fait et délivré au Gouverneur leur obligation pour la somme de quarante [illegible] sept piastres et vingt-cinq sous portant intérêt à raison de six pour cent par an, payable par quartier et le principal payable à la fin de la ferme, ladite obligation sera considérée comme un règlement plein et définitif de toutes les réclamations de l'Etat de la Louisiane contre James A. McHatton, Charles G. McHatton et George W. Ward, membres de la société de McHatton, Pratt & Co, ci-devant fermiers du Pénitentiaire, et ce sera un règlement plein et définitif de toutes les réclamations des dits individus en leur dite qualité contre l'Etat de la Louisiane; et la dite obligation ainsi faite et délivrée sera de même un règlement plein et définitif de toutes les réclamations de l'Etat de la Louisiane contre McHatton, Ward & Co, les fermiers du Pénitentiaire jusqu'au 1er janvier [illegible] et définitif de toutes les réclamations des dits McHatton, Ward & Co contre l'Etat de la Louisiane.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat

Bureau de l'Exécutif.

Baton Rouge, [illegible] 1852.
PROCLAMATION [illegible]

[illegible]

Par le gouverneur: JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

AVIS D'ELECTION.

En vertu d'un Writ d'élection daté du 24 de février 1852 à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent avisés qu'une élection [illegible] pour prendre le sens du peuple sur la nécessité d'une convention à l'effet de changer la Constitution et pourvoir à l'élection des délégués &c.

Le scrutin sera ouvert partout depuis 7 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. [illegible]

Chaque électeur qualifié, votant pour ou contre la Convention, devra avoir sur son bulletin écrit ou imprimé le mot "Convention" s'il est en faveur de la convention, et les mots "No convention" s'il est opposé à la dite Convention.

L'élection devra être conduite et les retours par duplicata transmis au soussigné, conformément à la loi.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 1er mars 1852.
JAMES P. FRERET, shérif.

Bureau de l'Exécutif.

Baton Rouge, [illegible] 1852.

ATTENDU que [illegible]

Par le gouverneur: JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

Th. MOREAU,
Encoignure Royale et Toulouse.

MAGASIN D'ARTICLES DE FANTAISIE [illegible]

A. BARRAUD,
49, Rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

R[illegible]

MAISON PONTALBA.
Rue Condé, No [illegible]

P. MASSIP,

A l'honneur de prévenir ses connaissances et le public en général, qu'il reçoit en ce moment par les navires Samson, Clifton, [illegible] son assortiment de printemps, qu'il vendra aux prix les plus modérés.

[illegible]

Chapeaux de paille pour dames.

[illegible]

P. MASSIP.

CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No 169,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne raison de A. & Z. Cavelier, [illegible] vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 1fév

VINAIGRE blanc—30 demi-barriques qualité supérieure, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169 rue Royale. 18 fév

VIN ROUGE vieux—4 barriques vin rouge Chateau Margaux, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale. 1fév

VIN BLANC—18 demi barriques, qualité supérieure, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux; à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale. 18fév

Schneider frères, 169, rue Royale.
Avis au public musical.

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instrumens de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de pianos et d'autres instrumens de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés [illegible] de la ville.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettanti sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Homosoficon", ou Piano-Orgue, dont on peut se servir séparément, soit comme piano seul, soit comme orgue seul, soit conjointement selon le bon plaisir ou selon le goût de l'exécutant. Cet instrument se distingue aussi bien par la beauté de ses sons, que par son élégance extérieure, et offre surtout le grand avantage, (non atteint jusqu'à présent) que, quiconque possède une oreille tant soit peu musicale, est à même de pouvoir accorder les languettes métalliques, produisant les sons de l'orgue, avec une extrême facilité et dans très peu de minutes au Diapason qu'on peut désirer.

Cette utile et nouvelle invention, les soussignés la réclament comme la leur, ayant obtenu pour telle des patentes pour les Etats-Unis à Washington City en date du 27 septembre 1845 et pour la France à Paris le 26 août, même année.

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante du mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms:

Ignace Pleyel & Co, Paris.
J. Chickering, Boston.
Henry Erben, Nuns & Clark, Wm Dubois, New-York.
Mme P. Boyer, F. Johns, J. Gariel, Th. de la Hache, Nouvelle-Orléans.

Comme un tribut de reconnaissance offert à la mémoire de leur ami décédé, M. O. P. Manouvrier, si bien connu en cette ville pour son talent musical, les soussignés se plaisent à dire que la patente obtenue par eux à Washington est due en grande partie aux efforts de cet ami, et à la manière dont il a su faire ressortir les avantages de cette invention auprès du département des Patentes.

Les soussignés offrent aussi en vente un grand assortiment de Pianos (Piccolos) de la célèbre manufacture de I. Pleyel & Co, de Paris, fabriqués expressément pour eux avec de grandes améliorations, désignés par les soussignés pour obvier à l'intempérance du climat de ces latitudes.

Aussi les soussignés peuvent, sans crainte de se compromettre, offrir une pleine garantie pour tous les instrumens de ce genre qu'on voudra acheter chez eux.

Pianos de seconde main à vendre et à louer.

SCHNEIDER FRERES, No 169, rue Royale, vis-à-vis de la Banque de la Louisiane. 30 déc—1m, 3 p a sp ab

J. GAUDIN,
Rue Royale 104, entre les rues St-Louis et Conti

VIENT de recevoir de France un assortiment de pianos des premières manufactures, se composant de pianos droits d'ERARD & PLEYEL, et autres facteurs de renom, ainsi que des pianos à queues, tous fabriqués pour le climat de la Louisiane, et à des prix très raisonnables.

M. GAUDIN accorde ses instruments sous tous les rapports et se charge des accords et des réparations de pianos, et fait également des échanges [illegible]. 25 déc—3m

W. HARTKOPF,
FACTEUR DE PIANOS,
172, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

A reçu par les navires Ferrerro et Minesota, du Havre:
Une demi-douzaine de Pianos, consistant en Pianos à queue,
Pianos droits obliques,
Pianos [illegible] verticales.

En attendant sous peu de jours un autre assortiment de pianos d'Erard.

M. Hartkopf accorde ses instruments sous tous les rapports et se chargera, comme par le passé, des réparations [illegible] & Pianos à louer et à échanger. 19fév

Véritable Salamandre.

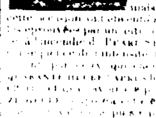

On suppose que la grande conflagration de la rue du [illegible] a pleinement développé les qualités des

Coffres-forts Salamandre,
Patentés et améliorés de **Rich;**

[illegible] PARMI DOUZE COFFRES [illegible]

Aucun coffre-fort de Rich, après avoir été exposé [illegible] des livres, ou autre contenu de valeur, n'a coûté à son propriétaire [illegible] véritable [illegible] posséder un meuble aussi précieux pour exposer les objets d'un petit volume, mais d'une grande valeur, plutôt que d'être [illegible]

[illegible] ISAAC BRIDGE, 76 Magasin.

EAU DE VIE— [illegible]

[illegible]	do	do	J. B. Gaford
10 demi	do	do	do
10	do	do	Cognac 1845
[illegible]	do	do	do
[illegible]	do	do	Bunker Hill 1845
[illegible]	do	do	Otard Dupuy & Co
[illegible]	do	do	P. Prot, Conillon & Co
[illegible]	do	do	C. Marque
[illegible]	do	do	L. de Forges & Co
[illegible]	do	do	J. Henessy & Co
[illegible]	do	do	J. Dupuy

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St Louis.

DIAMANS & BIJOUTERIE [illegible]

H. DE GOER & KEFLAER, 21, Magasin.

MAISON ROUGE,
Entre les deux marchés—Le plus près de la Halle aux viandes.

Marchandises sèches à bon marché.

EN débarquement du navire Shannon, et [illegible] par d'autres arrivées précédentes, de Boston et de New-York, un assortiment [illegible] savoir: [illegible]

Pour habitation.

[illegible]

JOHN N. ROBERT & Co.

TOILERIES.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Radius, de Bordeaux, Empire City, Jessore, Médiator et Atlantic, de New-York, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, savoir:

Toiles d'Irlande 5|4, do do 6|4 pour taie d'oreiller.
Toiles de Paris, do do Courtrai.
Bretagnes et Platilles.
Toiles à drap d'Irlande, 6|4, 8|4, 10|4, 12|4 et 13|4.
do do française de Cretonne; 6|4 et 12|4 large.
Damassé pure 5|4, 6|4, 8|4 et 10|4.
Nappes et Serviettes pure fil à barres rouges et bleues, do do damassés blanches et écrues.
Services de table damassés français de 12, 18 et 24 couverts avec nappes et sans nappes, article du Béarn.
Serviettes à thé do do do
Essuie mains avec franges, do do do barres blanches, rouges et bleues.

BARRIERE, LACAPERE & Co, 30, rue Condé.

Bottes, Souliers et Chapeaux.

500 caisses en magasin formant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de campagne, à vendre à bon marché par J. HOBBS & Co, Successeurs de R. J. Hobbs & Co, 12, Douane.

[illegible] A vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co [illegible]

SUCRE de la Havane—Blanc très fin, jaune et brun récemment reçu, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 29 fév

TABAC en feuilles de la Havane et Cuba, qualité [illegible] à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

CIGARETTES des marques Figaro et autres, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de bien choisi, véritables cigares de la Havane, tels que Cabanas, Imperiales, Regalias, Caballeros, Figaros, Viajeros, Cilindrados, Panetelas, Londres, Damas, Prensados, Galanes, Millares, etc, des marques les plus favorites, constamment en mains et à vendre à des conditions libérales par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

CONSERVES—Le soussigné offre à vendre en débarquement du navire Amerika, de Bordeaux: 300 boites sardines à l'huile de la marque Deffès & Co; 7,500 demi dito; 300 tiers dito; 2,000 quarts dito; 300 dito petits pois; 400 demi dito; 300 dito cèpes à l'huile; 20 caisses fruits au jus, do do assortis contenant 3 bouteilles riches, 2 do prunes mirabelles, do poires, 1 do framboises, 1 do mûres, 3 do prunes reine Claude. Egalement le même assortiment en demi bouteilles.

HUMA LACOSTE, 147, Royale. 17 mars

Chapeaux paille d'Italie.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe et à vendre au plus bas prix de la place: Un très grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie. P. LAVERRIERE, 22, rue de Chartres. 10ms

Sirop—Sirop—Sirop.

LE soussigné [illegible]

VALETON & Co, 22, Tchoupitoulas. 14ms

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Le 26 mars 1852.

CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Séance régulière—Lundi, 11 mars 1852.

Résolu que les personnes ci-après désignées, soient et demeurent nommées Commissaires et Greffiers d'élection pour l'élection qui aura lieu le premier avril prochain, dans le but de connaître l'opinion du peuple sur la nécessité d'une nouvelle Convention pour réviser la Constitution [illegible] à la dite Convention.

PREMIER PRECINCT.
Chez Philip Cranmer, au coin des rues [illegible] Commissaires: [illegible] W. H. Rosse. Greffiers: [illegible] Taylor, [illegible] Howard.

DEUXIEME PRECINCT.
Au dépôt de la pompe No 20. Commissaires: A. C. Phelps, E. T. Parker, George T. Ross. Greffiers: G. H. Perna, S. A. Whitney.

TROISIEME PRECINCT.
A l'école Fulton, au coin des rues Annonciation et Duplantier. Commissaires: J. O. Harris, R. E. Redwood, B. Whelehan. Greffiers: Thomas Dimond, D. Chase.

QUATRIEME PRECINCT.
Au dépôt de la compagnie de la pompe Jackson No 18, rue Calliope. Commissaires: A. S. Sanncers, T. H. Mattos, H. Cassedy. Greffiers: David R. Calder, Wm. Miller.

CINQUIEME PRECINCT.
Au dépôt de la pompe No 9, rue Tchoupitoulas. Commissaires: W. H. Pilbos, J. B. Townsend, W. B. Seymour. Greffiers: W. E. Spring, G. W. Hubbel.

SIXIEME PRECINCT.
Louisiana Hose Company, au coin Perdido et Carondelet. Commissaires: R. B. Sykes, W. Emerson, R. W. Powell. Greffiers: John T. Wilson, Chas. T. Eatlin.

SEPTIEME PRECINCT.
Chez Arthur O'Donald, au coin Cirque et Poydras. Commissaires: W. L. Cushing, W. E. Bailey, S. C. Stewart. Greffiers: G. W. Dillard, A. Saucier.

HUITIEME PRECINCT.
A la pension de M. Hayes, rue Conti. Commissaires: E. Salomon, Newton Richards. Greffiers: J. M. Wagner, Oscar Lnard.

NEUVIEME PRECINCT.
Au dépôt de la pompe, rue Bienville, entre les rues Franklin et Bassin. Commissaires: John Davis, Eude Paysant, R. Abbott. Greffiers: G. W. Fernandez, C. Heno.

DIXIEME PRECINCT.
Au café Jefferson, rue Chartres et Jefferson. Commissaires: Louis Bidet, Joseph Onedas, E. Michell. Greffiers: L. Castera, Lafayette Guyol.

ONZIEME PRECINCT.
Au café du théâtre d'Orléans, rue d'Orléans entre les rues Bourbon et Royale. Commissaires: E. Forstall, John De Buys, Victor Labatut. Greffiers: Auguste Dejean, E. Caraby.

DOUZIEME PRECINCT.
Au café Frank Aimon, au coin des rues Marais et Orléans. Commissaires: Frédérick Buisson, A. Fortier, John McClelland. Greffiers: A. Roux, J. B. Sorapuru.

TREIZIEME PRECINCT.
Au dépôt de la pompe No 4, rue de l'Hôpital. Commissaires: Charles Genneteau, Lamarche, L. Richert. Greffiers: Léon Fack, J. T. Dufour.

QUATORZIEME PRECINCT.
Chez Martin Broderick, rue des Remparts, près de la rue du Bayou. Commissaires: M. Hatnett, sen'r, L. Domingon, O. De Fléchier. Greffiers: J. A. Baqué, Charles Letellier.

QUINZIEME PRECINCT.
A l'école, rue des Grands Hommes, entre Bagatelle et Casin. Commissaires: Ste-Croix Gonzalez, J. B. Wiltz, Philippe Guesnon. Greffiers: G. Larque Turgeau, E. Staës.

SEIZIEME PRECINCT.
Au marché Boston. Commissaires: Jules A. Baron, L. Rouvignard, T. G. Rapier. Greffiers: Charles Ricarlel, P. Casnovas.

DIX SEPTIEME PRECINCT.
Au café de J. B. Embdart. Commissaires: A. O'Neil, J. B. Embdart, P. Barham. Greffiers: John Jacobs, L. Mayers.

DIX-HUITIEME PRECINCT.
Au dépôt de la pompe du Phœnix No 8, rue Mandeville. Commissaires: Michel Amé, Gaspard De Buys, L. Sperrier. Greffiers: B. Hernandez, O. Cougot.

DIX-NEUVIEME PRECINCT.
Au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires: M. H. Breen, J. Force, L. Craig Jr. Greffiers: Marius Baron, Alfred Ducros.

VINGTIEME PRECINCT.
Chez Mme Cires, au coin des rues Montégut et Casacalvo. Commissaires: P. J. Bordontong, J. R. Viene, G. O. Daubert. Greffiers: L. Roger, R. L. Murphy.

VINGT ET UNIEME PRECINCT.
Au café Chancellor, au coin des rues Mon Plaisir et de la Levée. Commissaires: Jacques Charbonnet, Noma Torre, A. Barrow. Greffiers: V. Sheldon, R. Jourdan.

Signé J. J. LUGENBUHL, président.
Approuvé le 12 mars 1852.
Signé A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme L. A. St CERAN, commis.

P. S.—Les commissaires et greffiers ci-dessus nommés sont priés de se présenter au bureau du maire, [illegible] afin de se faire assermenter conformément à la loi.

26 mars A. D. CROSSMAN maire

Collège de St-Vincent,
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, [illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à J. AD. ROZIER, Avocat, Agent du collège, [illegible]

Le révérend R. H. HENNESSY, C. M. [illegible]

CHAMPAGNE—[illegible] 30 paniers vin de champagne de cette marque, grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co, 39, rue Gravier. 19 mars

COGNAC—10 demi pipes cognac Jean Louis, 1841 [illegible] J. A. J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

Navire Medius, de Bordeaux.

30 [illegible] THOMAS FISKE & Co, 29, rue Conti.

CONFITURES [illegible] DUNTZE & IKEN.

V[illegible] DUNTZE & IKEN.

MOUTARDE [illegible] du navire America, de Bordeaux, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St Louis. 15 ma

VANILLE—10 caisses vanille, reçues par le Bonita de Vera Cruz, en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 23, Vieille Levée. 27 ma

PAPIER français [illegible] BERNARD TURPIN.

PAPIER doré [illegible] BERNARD TURPIN.

RHUM de la Jamaïque [illegible] BERNARD TURPIN. 27 ma

M[illegible] SECCOMB, VOORHIES & Co, 15, Tchoupitoulas. 25 ma

DERNIEREMENT reçu—30 douzaines chapeaux [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, 27 et 10, Jefferson.

HOPITAL LUZENBERG.
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET établissement fondé par le Dr C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant [illegible] sous la direction du J. RHODES. [illegible]

PRIX DE LA PENSION:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour,
" " 2e classe, 2 "
" " 3e classe 1 "

[illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr J. RHODES, 102, rue Canal. 15 octob—1an

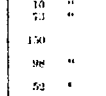

J. S. HOGAN, ayant le seul accord pour la vente des charrues de Maysville, Kentucky, des célèbres manufactures de Hall et de Ballenger, ont en magasin un grand assortiment en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures.

SAVOIR:

125	charrues de Hall en fer battu, sans coutre	No 1	$5 00
103	" " " " avec "	1	7 00
67	" " " " "	2	8 00
12	" " " " "	3	12 00
8	" " " Flukes	1	12 00
9	" " " "	2	15 00
10	" Subsoil	1	7 00
73	" Ballenger en fer battu sans coutre,	No 1	5 00
150	" " avec coutre,	No 1	7 00
98	" " avec coutre,	No 2	9 50
52	" " avec coutre,	No 3	11 00
15	" Flukes	No 1	12 00
11	" "	No 2	15 00
10	" Bollanger (Yankee extended Bar)	No 1	3 25
98	" Extended bar,	No 2	4 75

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir: chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunts, pelles à douille et Irlandaises, [illegible] meules pour moulins, colliers ordinaires en cuir et écorces; cordes de Manille et goudronnées, scies de long pour moulins et passe-partouts, [illegible] avec roues de 7 pouces, et un grand assortiment de fer anglais et américain, [illegible] huile à lampes et de lin, esprit de Thérébentine, mastic, vitres et peintures de toutes qualités.

J. S. HOGAN, Encoignure Douane et Levée. 1er jan

REÇU par les derniers navires de France, d'Allemagne et de New-York, un grand assortiment de marchandises variées.

En débarquement du State of Maine, un beau choix de fleurs artificielles, broderies, rubans et parfumeries, etc.

A vendre en gros seulement par CHASSANIOL & BOULENGER, encoignure Chartres et Conti. 9déc

$25 de récompense.

PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 30 ans, [illegible]

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Henry, de Marseille—25 barriques vin Bergerac. CHARLES CAVAROC, 26, rue Bienville. 10ms

INSTITUTIONS.

Institution de Mme. DESRAYAUX
Pensionnat et externat de Demoiselles.
Académie [illegible] Mme LEARIE, Rue Bourgogne, entre Bienville et [illegible]

Année 1851-52.

LES directeurs de cette institution [illegible] Cet établissement possède [illegible] un plan spécial pour un grand Pensionnat. [illegible]

L'instruction [illegible] en anglais et en français [illegible]

Le personnel de l'enseignement est en grande partie renouvelé; cinq dames, **arrivant de Paris**, sont chargées de l'enseignement des classes françaises et du Piano. [illegible] Mme Leirle, [illegible]

L'Anglais occupe de droit la première place dans l'enseignement [illegible] Mme K. Desrayaux, anglaise de naissance et d'éducation. Les cours supérieurs (sciences et lettres) sont professés par M. W. Adam, précédemment professeur à Harvard College, Cambridge, Mass.

Outre les leçons de sciences physiques, en anglais et en français, il sera fait, deux fois par semaine, un **cours expérimental et pratique, avec tous les appareils et instruments à cet usage**; le cours sera dirigé par M. C. M. Sears, de l'Université de la Louisiane.

La musique (piano, harpe, solfège et chant), est sous la direction de Mme Desrayaux et de trois autres dames artistes récemment arrivées de Paris et attachées exclusivement à l'institution.

Le chant (classes ou leçons particulières) est professé par Mlle Calvé.

Les classes de Solfège [méthode B. Wilhem] par M. Elie, premier violon du Théâtre d'Orléans.

Les leçons de danse sont données par Mme Augelina.

L'éducation morale et religieuse reçoit tous les soins que réclame son importance. La première communion surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. Un prêtre de la cathédrale, autorisé par Mgr l'archevêque, est chargé de **l'instruction religieuse**; et à cette instruction se joignent, comme moyens auxiliaires, les habitudes de travail, de régularité et d'ordre, destinées à influer sur la vie entière, en unissant au sentiment religieux **la connaissance et la pratique du devoir.**

Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les libraires et à l'établissement. 29aout

INSTITUT ST-LOUIS,
Dirigé par Mme E. DERON.
Nouvelle Orléans, rue St Louis, No 145, entre Bourgogne et Dauphine.

[ANNÉE SCOLAIRE 1851—52.]

CETTE institution, qui depuis douze ans a suivi une progression constante d'agrandissement et de prospérité, a rouvert ses cours depuis le 1er septembre.

Mme Deron, ancienne élève et professeur de la maison royale de St Denis, graduée de l'Université de France, s'est efforcée de profiter de l'expérience qu'elle a acquise aux Etats-Unis, pour mettre son établissement au premier rang des maisons d'éducation de l'Amérique.

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
DIRECTEUR LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce collège [illegible]

PETIT COLLEGE.

[illegible]

INSTITUTION G. BOYER.
148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

M. G. BOYER [illegible]

Branches d'instruction:

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles [illegible]

Conditions:

[illegible]

MANDEVILLE ACADEMY,
RUE CONDE, No 145.
Entre les rues Hopital et Quartier, N. Orléans.

PROFESSEURS: FELIX McMANUS, ARSENE POIRON, EUGENE LAMOTHE.

[illegible]

INSTITUTION JEFFERSON,
53, rue Bourbon. Dirigée par J. C. LORD.

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. [illegible]

Conditions:

Pensionnaires .... $25 par mois.
Demi-pensionnaires .... 16 par mois.
Externes au-dessus de douze ans .... 6 par mois.
Externes au-dessous de douze ans .... 4 par mois.

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, etc.

Sont payés à part:

Le Latin et le Grec .... $3 par mois.
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin .... 4 par mois.
La musique .... 10 par mois.
La danse .... 6 par mois.
L'escrime et les exercices militaires .... par mois.

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures, et de quatre heures et demie jusqu'à six heures. 4sept—1an

Education Classique et Générale.
COLLEGE ST-CHARLES,
PAROISSE ST-CHARLES, (LOUISIANE.)

CE collège fondé il y a environ deux ans par M. J. Claude, vient de passer sous la direction de M. J. C. Macé.

Le but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 12 milles de Carollton, sur la rive gauche du Mississipi et accessible de tous les points de l'Etat, l'institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves avec une éducation soignée, une excellente nourriture et tous les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. Ce sont les langues **latine, grecque, anglaise, française, espagnole**, et **les mathématiques**, en un mot, tout ce qui constitue une bonne et solide éducation.

Prix de la pension: **300 par an.**

S'adresser à M. Félix Grima; Duverger, au bureau de l'Abeille; Bouligny et Ganucheau, Thos J. Durant, à la Nlle-Orléans—Bonnabel, Bouligny, Edmond Fortier; Alcée Labranche; Charles Fortier, Paroisse Jefferson—T. Pierson, B. D. Labranche, Docteur Lopez—Paroisse St-Charles.

A LOUER.

Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St-Louis: Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St-Louis. Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit. Le magasin situé rue St-Louis, précédemment occupé comme bureau de la Banque de [illegible]. Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres. S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS. 25 oct

A louer à bas prix.

La maison No 200, rue du Quartier, entre Remparts et St-Claude, cinq appartemens, cuisine, chambres à bains et pour domestique, &c—Une belle cour et jardin magnifique. S'adresser au No 15, rue St-Louis, chez QUEYROUZE & LANGSDORFF. 26jv

A LOUER—Un magasin No 21, Front Levée, entre Hôpital et Quartier—DEUX MAGASINS rue Galvez, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL, Lettre C Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. 13 oct

VENTES JUDICIAIRES.

F. Pouget & St. V. Barreto vs G. W. Cable & Co, (Pour une [illegible])

QUATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 3551—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 29 de mars 1852, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi, 3 de mai 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves ci-après dénommés, savoir:

JIM, [illegible] environ 19 ans,
SAMBO, de couleur, un peu cuisinier,
DAVE âgé d'environ 41 ans, marron depuis trois ans.

La moitié indivise des dits esclaves appartient à cette faillite et l'autre moitié indivise à J. R. Borgstede qui consent à la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 1 av—1.10.21.3

La Compagnie d'Assurance des Marchands vs F Blackburn.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5619—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi 3 mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

La moitié d'un certain lot de terre désigné par le lot no. 1, dans l'îlet no. 31, compris entre les rues Conti, St Louis, des Marais et Villeré, au faubourg Tremé de cette ville; la dite moitié du lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Conti, sur 128 pieds 9 pouces de profondeur, plus ou moins, mesure américaine, et la dite moitié du lot de terre étant la portion du dit lot no. 1, la plus près de la rue Villeré, d'après un plan fait par Joseph Pilié, en date du 30 novembre 1830, annexé à un acte pardevant Félix de Armas, ci-devant notaire public, en date du 29 décembre de la même année—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur la moitié du dit lot de terre, lesquelles bâtisses consistent en une maison en bois, contenant 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres au premier, aussi une cuisine haute en bois contenant 4 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres au premier.

Le tout aussi dans l'affaire ci-dessus.—Les deux bâtisses sont couvertes en ardoises.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 1er av—1.10.21.3

VIN ROUGE—[illegible] barriques vin rouge [illegible], 20 de Château Margaux; 2 1|2 do Margaux; 10 do St Julien; 20 do St Estèphe; 21 do Montferrand; [illegible] Château Latour, Château Lafitte, Château Léoville, Beychevelle et Médoc. EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St Louis. 8ms

Conserves de Marine.

LES soussignés informent les capitaines de Navires ainsi que les passagers, qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de conserves dites de Marine, provenant des fabriques de Robert et fils frères, de Bordeaux.

L'assortiment se compose de: Bouillons gras—Juliennes—Lait doux, Langues de Bœuf, Saucisses truffées—Civet de Lièvres—Bœuf, Veau, Mouton et Pork préparé de toute façon—Haricots verts—Petits pois—Cèpes et Champignons.

Les prix sont très modérés.

A vendre par FERBOS, frères, [illegible] rue Royale.

12 Barriques vin vieux Haut Brion,
12 do do do Chat Margaux,
25 do do do Chateau Medoc,
40 do do Bordeaux St Julien,
12 1|2 do do do Haut Sauterne,
A vendre par FERBOS, frères.

MALAGA [illegible] LAGAY & LECARE.

O[illegible] LAGAY & LECAMP.

CHAUSSETTES [illegible] LAGAY & LECAMP.

[illegible] LAGAY & LECAMP.

H[illegible] W P VREDENBURGH & Co.

V[illegible] W P VREDENBURGH & Co.

[illegible] W P VREDENBURGH & Co.

[illegible] WILLIAMSON, ZARATE & GRAHAM.

R[illegible] JOSEPH MITCHELL.

J. HERNANDEZ,
RUE ROYALE No 132,
Au dessous de l'Hotel Saint Louis.

POSSEDE [illegible] cigares de la HAVANE [illegible] A. HERNANDEZ.

Verrerie au prix des manufactures!!

75 [illegible]

P. LEVERRIER.

[illegible]

R. TATOUT & CO.,
161, Rue de Chartres, coin de Toulouse.

[illegible]

Chapeaux! Chapeaux!

[illegible] J. M. GOULD & C., 8, Magasine.

MONUMENT EN MARBRE.

EN vente [illegible] MONUMENT FUNERAIRE [illegible] P. H. MONSSEAUX.

Chapeaux français en soie.

REÇU [illegible] THEODORE FLOTTE, 11, rue du Canal.

H. BONNABEL,
Encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas.

AGENT DE LA FABRIQUE DE PRODUITS chimiques [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] de New-York [illegible]

[illegible] H. BONNABEL, enc. Natchez et Tchoupitoulas.

VINS en douane—[illegible] barriques St-Estèphe, 12 barriques St-Emilion vieux, 24 do Lafite, do 24 barriques Margaux vieux, 32 do Cantenac do, 18 demi barriques, vin blanc Barsac; 13 caisses Sauterne; 12 do Barsac; 125 do Lafite, Margaux, Leoville, Larose, Latour; 50 do do 2|2 bouteilles; 50 do Curaçao de Hollande; 20 do Marasquino; En débarquement du navire Radius, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN, 85, St Louis.

100 [illegible] 250 paniers bouteilles vides; 10 caisses de 12 bouteilles vides cinque, 25 caisses de 25 paniers vides pour anisette; 5 balles de 10 m. bouchons cinque. En débarquement du navire Radius, de Bordeaux. à vendre par V & E MAIGNAN, 85, St Louis.

COGNAC—20 demi pipes cognac [illegible] 40 quarts do do do; 10 quarts do do T. Carle, 7 quarts vieille fine champagne, Larronde, 4 huitièmes do do. En débarquement du navire Radius, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN, 85, St-Louis.

FROMAGE Sapsago—2 caisses contenant 100 livres chaque, fromage Sapsago à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, Bienville. 3mars

VINAIGRE blanc—50 barils vinaigre de la marque bien connue Achille Petit, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville.

VIN de Porto—10 quarts vieux Porto, London stock, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville. 3 mars

BOUTEILLES vides—100 paniers de 100 bouteilles vides chaque de 22 onces, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville. 3 mars

VIN [illegible] barriques—25 demi barriques vin rouge Haut Talence, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 10, rue Bienville.

VIN rouge en demi bouteilles—20 caisses vin rouge Chateau Lafitte, 24 demi bouteilles chaque, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville. 3 mars

SARDINES—Une facture sardines de Nantes, en grandes, demi et quarts de boites, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville. 3 mars

ATTENDU par le navire Henry, venant de Marseille, 275 quarts vin de Parnay M. Rieg; 60 barriques vin rouge. A vendre par F. LONGIS, 27 Vieille Levée. 15 ms

GENIEVRE supérieur—5 pipes de la marque renommée de Wesspe; 4 do do Bilt. En douane et à vendre par A. CARRIERE, 26, Vieille Levée. 15ms

FRUITS à l'eau-de-vie en débarquement [illegible] O. VALETON & Co, 22, Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE de Cognac en [illegible] 15 [illegible] des années 1840, 1844 et 1848. [illegible] JEANNET & Co, 28, rue St-Louis. 18fév

CIGARES [illegible] à vendre par [illegible] & Co. 13 ms

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Andrea Kerbben.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées, sont, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution définitif [illegible] ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément. Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 20 mars 1852. CHS WEYSHAM, Député Greffier. 23ms—3fen10j

J. B. Gribble vs ses créanciers et les créanciers de Gribble & Montgomery—No 3,518.

ETAT de la Louisiane—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées, soient requises de faire valoir, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués selon ledit tableau.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 20 mars 1852. CHS. WEYSHAM, Député Greffier. 23ms—3fen10j

Bourcy & Oalesu vs leurs créanciers [illegible]—No 5,149.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers des insolvables sont par le présent notifiés qu'ils ont à se réunir au bureau de James Van Dieson, notaire public, samedi le 3 avril prochain, à 10 heures A. M., pour prendre en considération la demande des insolvables, et en attendant que toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 20 mars 1852. [illegible] J. N. LEA, Juge.
Pour copie conforme, bureau du greffier. A J VILLERE, Dép. Greffier. 23 ms—3fen10j

Succession de Pierre Cailleau—No 2290.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député Greffier. 23ms—3 n10j

Succession de John D. Corbes.

L'ETAT de la Louisiane—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7,360—Attendu que John H. Hillebrandt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la dite succession, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU, Greffier. 24 ms—3fen10j

Succession de John W. Walsh.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. Montégut et D. Philipe, exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la cour. A. BOISBLANC, Député Greffier. 24 ma—3fen10j

Le soussigné nommé par le Sénat et la Chambre des Représentans de cet Etat, pour collecter les taxes non payées de l'année 1851 et les licences de l'année 1851, invite respectueusement les personnes qui n'ont pas payé leurs taxes ou licences, de venir payer dans les trente jours au bureau rue Toulouse, en face de la Banque des Citoyens autrement elles seront poursuivies conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1852. J. A. BONNEVAL. 27ms—30

NOUVEAUTES,
44, rue du Camp (au premier)

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un assortiment général de:
Chapeaux paille et crins pour dames,
do do do enfants,
Crêpes toutes couleurs,
Rubans,
Fleurs artificielles,
Garnitures &c. &c.

Qu'il offre à des prix très réduits, pour le comptant ou bonnes acceptations.

ISAAC SAWIR, 44, rue du Camp au premier.

RESTAURANT VICTOR,
BROWNSVILLE (*Texas*)

L[illegible] pour l'établissement.

Les prix sont modérés. Conditions—Comptant.

[illegible] VICTOR HASSLAUER.

Avis aux Habitans Sucriers.

[illegible]

Références.

MM. A. Reggio,		MM. Le Bourgeois,	
M. Ribos,		P. [illegible]	
A. Lavalette,		E. [illegible]	
E. Tureaud,		O. St-Amand,	
W. Pois,		O. Cottac.	

[illegible] COREEVIOLLE & [illegible]

Richard Aldigé & Co.
43, RUE DE CHARTRES.

ONT reçu par les navires Harvest et Marengo, du Havre, les marchandises suivantes:
Gants soie pour hommes et femmes,
" Fil et Fil Ecosse,
" Mulsingle.
Barèges coton, Barèges riches soie & &c.
[illegible]
Entredeux [illegible] Jacquard,
[illegible]
[illegible]

G. W. DURNELL. Bottes et souliers en gros et en détail

REÇOIT en ce moment, directement des meilleures manufactures, [illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible] G. W. DURNELL.

P. H. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays,
Encoignure St Louis et Robertson.

Vis-à-vis du Cimetière Catholique No. 2.

[illegible]

VINS [illegible] Fauillac Médoc,
11 [illegible] Fauillac Médoc,
21 " " Cantenac,
21 " " [illegible]
31 " " [illegible]
10 " " [illegible]
10 " " Veuve Barbelet,
[illegible]
43 " " Margaux Médoc,
17 " " St-Julien,
En magasin et à vendre par A. CARRIERE, 26, Vieille Levée.

A vendre par le soussigné en débarquement du navire Espadon, de New-York [illegible] CHARLES CAVAROC, 26 rue Bienville.

A vendre un PIANO PLEYEL, d'occasion. S'adresser rue de Chartres, 43 (au premier) RICHARD ALDIGE & CO.

30 paniers bouteilles vides, en débarquement du Henry, de Marseille, à vendre par LOSON & SILVESTRE, 21, rue Douane. 23 ms

HOULON—A bas à houblon de la dernière récolte, en magasin et à vendre par P. CUSACHS, Enc. Royale et St-Philippe. 23 ma

FROMAGES—En débarquement du navire St-Nicolas, du Havre: 20 m. dos de Gruyère; 20 douzaines de Neufchâtel; 15 " de Têtes de Mort, à vendre par DUNTZE & IKEN, 93 et 95, rue Royale, enc. Conti. 19 ma

CONFITURES de la Havane—Reçu par le navire Mount Vernon, de la Havane, 15 caisses d'une douzaine Fruits de Goyave en [illegible], à vendre par DUNTZE & IKEN, 93 et 95, rue Royale, enc. Conti. 19 ma

Dissolution de société.

EN raison du prochain départ de notre sieur Fabre pour la Martinique, notre société est dissoute d'un commun accord.

N. sieur Alexis reste seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15ms ALEXIS & FABRE.

Formation de Société.

NOUS avons formé sur cette place une société sous la raison ALEXIS & LEVIS, pour la direction et l'exploitation de la pharmacie droguerie située en encoignure des rues Royale et Bienville.

Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15ms ALEXIS & LEVIS.

AVIS.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans MM. Martineau et Alexis sont chargés de ma procuration.

Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15ms I. FABRE.

PAUL PESQUIER,

MARCHAND TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir par le navire Maid of Orleans, du Havre, un grand assortiment de marchandises d'été et de printemps, telles que draps [illegible], casimirs légers pour pantalon, haute nouveauté, mérinos, coutils, piqués pour gilets, nouveaux dessins, &c. &c.

Pendant son séjour à Paris, il a fait choix d'un bon coupeur, M. Paul Boissonneau.

2ms—1m 193, rue de Chartres

Habillements d'enfants.
—*Spécialité*—
Wm. STUART & Co,
8, RUE DE CHARTRES.

Magasin d'habillements confectionnés, spécialité pour les petits **Garçons seulement.** Chemises, Cravates, Mouchoirs, Gants, Bretelles, Bas &c. 15déc

SANGSUES—SANGSUES,
L. PROVOST,
RUE ST-PIERRE, no 121.
SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central rue St Pierre, 121. 8 mars.

SANGSUES—SANGSUES.

5000 SANGSUES reçues par les derniers arrivages, premières hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Condé.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait des expéditions promptement à des prix modérés. J. F. BOCHMAN. 20 ms

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux: 30 barriques vin rouge St-Emilion; [illegible] St-Emilion 1848; 400 [illegible] à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

Vente des gardiens du port.
PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI, 2 avril 1852, à 10 heures A. M. il sera vendu au No 113, rue Tchoupitoulas, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il peut concerner: 1 Rockaway. 1 buggy.

[illegible] à bord du steamer Hungarian, de [illegible] port.

Conditions—comptant. 1er av

Beaux meubles.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

VENDREDI 2 avril 1852, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Bourbon: Un beau mobilier consistant en lits, armoires, tables, chaises, glaces, bureaux, [illegible], berceaux, sofa-bureau, &c.—Aussi—Plusieurs beaux tables aux à l'huile, et aussi [illegible] charrette.

Conditions—comptant. 1 av

Vente sans réserve à longs termes et sans endossement, pour effectuer un partage.
PAR R. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 3 avril 1852, à midi, à la Bourse St Louis:

2 lots de terre situés au faubourg Tremé, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre les rues Prieur et Johnson; ensemble une maison en bois composée de 4 appartements, galerie sur le côté, cuisine de 2 chambres attenant à la maison, pigeonnier, latrines, &c. Voir le plan exposé à la Bourse St Louis.

2 lots de terre au faubourg Ste Marie, mesurant chacun 22 pieds 6 pouces face à la rue Baronne, sur 90 pieds 1 pouce, 1 ligne 3,5 de profondeur entre lignes parallèles, entre les rues Julia et St Joseph, ensemble une maison en charpente composée de 4 appartements, corridors sur les côtés, cuisine de 2 chambres et cabinets, water works, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.

4 lots de terre situés près de l'intersection des chemins du Bayou et de Gentilly de l'îlet No 34, lesquels lots sont désignés par les Nos 29, 30, 31 et 32, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Broad sur 103 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble, une maison en charpente (en partie) bâtie dans la cour et composée de 4 appartements de front, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.

24 lots de terre au faubourg Jackson, îlet No 40, compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Morel et Alexandre. Pour les dimensions, voir le plan à la Bourse.

Un terrain au faubourg Washington, îlet No 14, compris entre les rues Mazant, Barthel my, Craps et Amour, mesurant 25 pieds de face à la rue Amour sur 130 pieds, 10 pouces, 3 lignes de profondeur—Voir le plan à la Bourse.

24 lots de terre situés dans la continuation du faubourg Franklin, îlet No 29 compris entre les rues Espagne, Mandeville, Benefit et Humanité—Pour les dimensions desdits terrains, voir le plan à la Bourse St Louis.

3 lots de terre faisant partie de l'ancienne division propriété Kernion dans l'îlet compris entre les rues Magistrats, Verret, Varsovie et la promenade St Bernard.—Pour les dimensions desdits terrains, voir le plan à la Bourse.

6 terrains situés au Nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues New St Bernard, New Orleans, Liberté et La Force. Pour les dimensions voir le plan à la Bourse St Louis.

[illegible] terrains situés au Bienvenu, paroisse Jefferson en cet Etat, tous faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans le fond par la propriété Rousseau—Pour les dimensions voir le plan à la Bourse St Louis.

Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, sans endossement, pour billets portant hypothèque sur les propriétés. [illegible] 1avril

Vente à crédit de propriétés situées dans la paroisse Jefferson et Orléans.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan à la Bourse St-Louis, à midi, le samedi [illegible] en vertu d'un ordre de l'honorable la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 mars 1852, dans l'affaire de B. Rodriguez et autres vs Louis Bernard, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Pauvergne, paroisse Jefferson, désigné par le No 12 de l'îlet compris entre les rues [illegible] et Louisiana Avenue [illegible]

[illegible]

[illegible] le plan dressé par Bertaud.

3—Un certain lot de terre situé dans la seconde municipalité, faubourg Annonciation, faisant partie [illegible] du dit faubourg [illegible] par [illegible] en date du 14 mai 1827, et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public [illegible] Le dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 120 pieds [illegible]

4—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé [illegible]

[illegible]

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 1 av—1.10.21.1

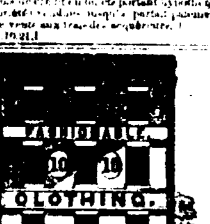

THOMAS C. PAYAN & Co.
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail de Vêtemens de Mode, No. 10, rue du Canal, Pathling's Row, entre Chartres et Vieille Levée; Manufacture, CUTTER & PAYAN, 311, Broad St. Newark, N. J.

O[illegible]

Pantalons [illegible]

Habits [illegible]

Pantalons et Gilets des derniers genres et de tous les dessins. [illegible]

Un grand assortiment de caleçons en drap et de linge à la fois ouvrables et jeunes gens, de toute description, genre et couleurs [illegible]

Les habitants, planteurs et marchands sont respectueusement invités à visiter notre établissement avant de faire leurs achats ailleurs, et nous sommes convaincus qu'ils en seront satisfaits.

Notre clientèle est priée de se rappeler de notre nom: prix fixe, sans déviation.

THOMAS C. PAYAN & CO., No 10, Canal. 10déc—1y

SIROP VERMIFUGE
Du Dr. EDOUARD MARTIN,
Naturaliste et auteur de agriculture.

LE MELIA AZEDARACH (Pellia Rigipinnata, Linné; Classe X, Décandrie Monogynie, Jussieu, Classe XIII, ordre 11, Méliacées; Tournefort, Classe XXI, Arbres Rosacés), un des plus beaux ornements du sol de la Louisiane, dont la racine avait, depuis quelque temps, chez un très petit nombre de personnes, la réputation d'être le meilleur Vermifuge connu, nous fourni le principe actif du composé dont il nous se trouve en tête de cette feuille. Ayant recherché avec le plus grand soin depuis dix ans des enfants, nous sommes parvenus à ce que nous savons [illegible] Louisiane, nous sommes arrivés à composer un Sirop Vermifuge, dont l'efficacité est aujourd'hui hors de doute.

Ce Sirop, d'une saveur presque agréable, peut être administré aux enfants les plus délicats sans le moindre danger. Son usage continue pendant trois jours, il a eu d'autant plus rapprochés que l'enfant est plus délicat et plus robuste, expulse radicalement les vers qui ont paru et sont la source de tant de maladies graves et souvent fatales aux enfants.

Beaucoup de milliers de familles, effrayées des conséquences qu'ont produites les divers Vermifuges qui ont précédé celui-ci, ne les confiaient qu'avec la plus grande crainte à leurs enfants. Mais il est résulté un effet qu'aucun autre n'aurait pu produire. Vermifuge, [illegible]

Afin de ne pas affaiblir les petits malades par une diète trop prolongée, nous avons modifié les doses primitives de la manière suivante:

Pour un enfant de 2 à 5 ans, trois cuillerées à café par jour, à une ou deux heures d'intervalle. Au-dessus de 5 ans, une cuillerée à bouche aux mêmes intervalles. Ne laisser rien prendre entre la première et la troisième dose. On pourra donner à manger à l'enfant une heure après la dernière dose.

L'usage du Vermifuge doit être continué pendant trois jours consécutifs.

Composé entièrement d'extraits végétaux le Sirop Vermifuge ne produit aucun [illegible] plusieurs fois et ont déclaré [illegible]

Préparé et à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane. 1eravril—1pe

MAISON FRANCAISE,
104, RUE DU CANAL,
Encoignure Bourbon.

UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné; il informe respectueusement les dames qui l'honorent de leur fidèle préférence et le public en général, qu'il différera toujours aux conditions les plus douces, tout ce qui compose cet assortiment qui, bien que reçu très tard, est parfait de bon goût et de fraîcheur.

Il se compose de barèges imprimés tout jours à 30 c. la yarde, un très beau choix de robes brodées tout blanc à volants, montées à $10 [illegible] à $18.

Aussi, des corsets sans coutures extra beaux, colerettes, [illegible] article absolument nouveau, des barèges à bandes de soie, et tout soie très riches d'impression, des grands crêpes de Paris, mousselines soie et imprimées, et grand nombre d'autres articles parfaitement convenables pour la saison. On trouvera également un grand choix de mousseline, mousseline blanche brodée, aussi en dentelles noires—ce qui, réuni aux marchandises précédemment reçues forment le plus complet assortiment de nouveautés qu'il y ait en ville. Le soussigné réitère humblement à sa nombreuse clientèle, l'invitation d'honorer son établissement d'une visite, afin de s'assurer par elle-même, de la beauté et du bas prix de ses marchandises.

Les E. F. & M. trouveront des ornements magnifiques dans tous les grades.

30 m R. D. FANIS.

CAFE—300 sacs prime Havane, en magasin, à vendre par JOSEPH MITCHELL, 20 rue Poydras. 20ms

RIZ—30 tierces prime Caroline, à vendre par JOSEPH MITCHELL, 20 rue Poydras. 17ms

CIGARES—[illegible]

FRUITS à l'eau-de-vie en débarquement du brick America—30 caisses abricots à l'eau-de-vie, 25 do poires do; 25 do prunes do, à vendre par JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse. 17 ms

DAMES-JEANNES—En débarquement du Champion, du Havre—500 dames-jeannes de 5 gallons, 30 dames-jeannes [illegible] à vendre par [illegible], 147, Royale.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

JEUDI 8 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, les propriétés suivantes:

La moitié indivise d'une portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Franklin et Bassin, faisant partie du lot No 2 de l'îlet No 13, ayant 42 pieds de face sur la rue [illegible], sur une profondeur de 120 pieds, [illegible] deux bâtisses [illegible] à la rue du Bassin, une cuisine et [illegible] à la rue Franklin, le tout en bon état.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt en cas de non-paiement à l'échéance et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. 25 ma—6 ap

Vente d'esclaves de valeur.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu en vente publique samedi le troisième jour d'avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les esclaves ci-après décrits:

HENRIETTE, négresse âgée d'environ 28 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, &c, &c, ensemble ses deux enfans JUSTIN, négrillon âgé d'environ huit ans, JOSEPH, âgé d'environ quinze mois, MATILDE, jeune négritte âgée d'environ 11 ans.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public, 3mars—30 1 2 3av

Propriété améliorée convenable pour résidence ou pour établir un beau jardin ou une belle vacherie.

Vente positive par besoin d'argent.
PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 3 avril prochain, à midi, à la Bourse St Louis:

6 beaux terrains situés dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Laharpe et Columbus désignés par les numéros 8 et 9, et faisant face à la rue Prieur. Ensemble, les améliorations qui sont dessus. Les numéros 13, 14, 15 et 16 faisant face à la rue Johnson, [illegible] les améliorations qui sont dessus. Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse.

Cette propriété conviendrait pour une résidence agréable ou pourrait être employée soit pour jardinage ou propre à y établir une vacherie.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la propriété.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public aux frais de l'acquéreur.

La propriété sera vendue par terrain ou en bloc. 30 mars

Vente par besoin d'argent.
PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, à midi, samedi, 3 avril, à la Bourse St-Louis:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Espagne et Morales, la Promenade Bons-Enfants et Washington, mesurant 35 pieds 3 pouces de face à la rue Espagne sur 93 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

4 Lots de terre situés dans la Première Municipalité, dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Esplanade et Quartier, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4. Le tout d'après des plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés.

Les actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30mars

Vente d'une jolie propriété pour cause de départ.
PAR R. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 3 avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

Quatre lots de terre formant l'encoignure des rues St Ferdinand et Morales, mesurant ensemble 116 pieds 8 pouces face à la rue Morales, sur 120 pieds de profondeur; ensemble une maison de maître, sur un rez-de-chaussée, avec cinq chambres et une cuisine, grand hangar [illegible] vacherie, un vaste magasin [illegible]

Conditions: un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués. 30ms

MARCHANDISES SECHES,
Bottes, Souliers et Chapeaux,
Encoignure Magasin et Commune,
Nos 11 et 13.

LES soussignés ont maintenant en magasin et continuent à recevoir des manufactures du Nord, un grand assortiment de **marchandises sèches américaines et européennes**, [illegible]

Les articles [illegible] **marchandises sèches** comprennent les articles suivants:

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 4|4, 4|4;
COTONS [illegible] 3|4, 4|4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glascow;
LINSEYS [illegible];
FLANELLES [illegible];
COTONNADE et DRILLS [illegible];
MOUCHOIRS MADRAS et [illegible];
SATINETS, [illegible];
CALICOS [illegible];
CALICOS [illegible];
BAS, [illegible] et GANTS assortis;
BAS [illegible];
MOUSSELINES et JACONAS, à carreaux, blanche, en couleur et [illegible];
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc;
PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux.

Chaussures de Manetz.
Pour enfants et jeunes gens, de toutes grandeurs.

Bottes.
En peau de veau et kip; do do bœuf, pour habitation [illegible].

Brodequins.
En cuir naturel, peau de vache et de bœuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Bottines, Brodequins et souliers.
Pour dames, demoiselles, enfants et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes.
De tous genres, couleurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants [illegible]

[illegible] NORTH BROTHERS.

ADOLPHE BLACHE,
69, rue Royale,
Entre Conti et Bienville,

I[illegible]

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A REÇU [illegible]
VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS.

100 [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF.

Zinc, Cuivre, Ferblanc.
L. F. DELAMARE,
Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

[illegible]

[illegible]

PAUL JUGE FILS & Co.,
[illegible]
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

MADERE & Malaga. [illegible]
En magasin et à vendre par FRO DE FUENTES & Co.

PAPIER [illegible] FRO DE FUENTES & Co.

CIGARES de la Havane. [illegible] Regalias, Millares, Imitanos, [illegible]. A vendre par FRO DE FUENTES & Co. 22, Vieille Levée.

VINS—[illegible] barriques vin rouge Montferrand,
40 barriques vin rouge St-Julien,
[illegible] St-Emilion,
[illegible] St Estèphe,
[illegible] St Cyprien,
[illegible] Cantenac,
[illegible] St-Julien et St Estèphe,
[illegible] caisses St-Julien,
[illegible] Chateau Margaux,
[illegible] blanc Barsac,
[illegible] Haut Sauterne,
[illegible] et à vendre par FRO DE FUENTES & co, 22, Vieille Levée. 22 ms

EN débarquement du navire Henry, venant de Marseille: 160 barriques vin rouge; 400 caisses vin; 75 quarts Malaga; 50 paniers de 24 1|2 bouteilles huile [illegible]; 60 caisses eau de fleurs d'oranger; à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 10 ms

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

H. HUARD, No 69, rue de la Commune,

REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en:
Habits de toilette, drap noir français superfin,
Paletots drap superfin, noir, bleu, brun et olive,
Paletots, sacs et boulevards en drap, castor et tweed, assortiment très varié,
[illegible]
Pantalons [illegible]
Do de fantaisie, dessins nouveaux.
Gilets de drap, soie, cachemire, piqués et croisés.
Manteaux, gants, cravattes, malles, valises, parapluies, etc.

Les articles ci-dessus énumérés, tirés des meilleures fabriques de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.

Navire MARATHON.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien faites. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chemisettes en mérinos, laine et coton, de tous les genres.

Changement de Domicile.
L. MAJESTE, Commissionnaire,

INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 96, est transféré 115, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti. 24 d

Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie.
C. CIRKER,
Rue Condé, No 22, et Vieille Levée, No 116.

REÇU par les navires Arabella & Hope, de Liverpool: 150 paniers Fayence, lesquels, ajoutés au stock déjà en main, forment un assortiment qui ne laisse rien à désirer.

Les marchands de la campagne, les familles et les personnes qui tiennent pension ou café, trouveront constamment les articles suivants, lesquels leur seront emballés ou livrés à domicile aux frais de l'établissement:

Service en porcelaine blanche à thé, dîners et toilette [illegible]
Faïence bleu pâle et gros bleu et brun, des [illegible].

Verrerie.

Gobelets pour caffés de tous modèles,
Verres à boire do, pour familles,
Verres pour toutes les vins;
Compotiers, sucriers, bols à punch;
Carafes à liqueurs, à sirop et à eau.

Lampes et ornements de cheminées.

Candélabres dorés en bronze, modèles nouveaux;
Lampes solaires de toutes dimensions.

Coutellerie fine, anglaise et américaine.

[illegible]

FOUILLE en petites peloses—4 boucauts feuille en petites peloses, à vendre par JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse. 18 ms

VENTES DE CE JOUR.

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.
PAR F. H PETITPAIN.

JEUDI, le 1er avril, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 2, rue du Canal—125 colis et lots de marchandises de saison, telles que Mousselines toutes genres, [illegible] et jaconats, brin, parasols, [illegible] lin, &c.

Conditions libérales à la vente. 1 av

Cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et son enfant.
PAR P. B TAYLOR & TOURNE,
Bureau, 95, rue Commune.

AUJOURD'HUI jeudi, 1er avril, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu une esclave cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant âgé de dix ans.

Conditions—Comptant. 1 av

AUX HABITANS ET AUTRES.
Atelier de nègres créoles de valeur pour une habitation.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu le jeudi 1er avril [illegible] dans la rotonde de la Bourse St Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Valain, bon nègre,
Voltaire, nègre de valeur,
Paul,
Scipio,
Congo, bon nègre,
Jack,
Harry,
Dorothée,
Bessy,
Rachel, bonne négresse de Champ,
Mathilde,
Rose,
Polly,
Jane et ses deux enfans.

Les susdits esclaves sont vendus avec le consentement des parties, sans limites. Une description de chaque esclave sera faite à la vente.

Conditions comptant.

Les actes de vente devant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Café à l'encoignure Prieur et Quartier, à l'encan.

JEUDI prochain 1er avril, sur les lieux, à 4 heures de l'après-midi, le café sera vendu en bloc, sujet à un bail de $20 par mois, avec fonds de commerce, [illegible] et le reste à 4 mois [illegible] en bon état.

Terrains de valeur, face au Canal Carondelet.
PAR M. BARNETT & A. FRERET.

IL sera vendu le jeudi 1er avril, [illegible] à la Bourse de Cité, rue St Louis—

Un lot de terre situé au faubourg Tremé [illegible] les rues Bertaudy, Romain, Prieur [illegible] au Canal Carondelet, mesurant [illegible] pieds 2 pouces [illegible] 108 pieds 4 pouces et 7 lignes [illegible] 12 lignes sur l'autre et 54 pieds [illegible] Le plan à la Bourse.

Conditions—$2100 comptant, la balance à 12 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque.

L'acte de vente devant A. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20mars

VENTES A L'ENCAN.

Meubles! Meubles!
Vente pour cause de départ.
PAR M. BARNETT & A. FRERET.

IL sera vendu samedi 3 avril, à 10 heures A. M. au No 27, rue Tremé, entre Conti et Bienville:

Un magnifique assortiment de meubles, consistant en chaises en acajou, sofas, [illegible] tables, armoires, lits, commodes, glaces françaises, tapis, rideaux, [illegible].

Aussi: Un magnifique PIANO.

Tous ces meubles sont en parfait état, ayant servi très peu de temps.

Vente positive et sans réserve. 30 mars

Chapeaux, Linge fait, Chemises et Casquettes.
PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI 2 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77:

12 caisses [illegible] noirs,
[illegible] en paille et casquettes,
A 11 heures le Premier.
20 colis de linge fait, consistant en: [illegible]

Succession Cora Guerhard.
Vente d'esclaves et d'une propriété foncière pour opérer un partage entre les héritiers.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI 8 avril 1852, à midi, il sera vendu dans la rotonde de l'hôtel St-Louis:

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Bourbon, St Pierre, Toulouse et Dauphine, mesurant vingt trois pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble une construction [illegible] No 101, contenant 4 chambres, &c, latrines [illegible]

2—Pierre, négresse âgée d'environ 28 ans. En vente avec ses deux enfans, George, âgé de 5 ans, et [illegible], âgé de 7 ans.

3o—Lucie, âgée d'environ 41 ans et ses enfants Hermogène âgé d'environ 13 mois.—Claiborne, nègre âgé d'environ 43 ans, malade.

Conditions—Pour la propriété foncière, un quart comptant et la balance aux termes de 6, 12 et 18 mois. Pour les esclaves, un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois [illegible] hypothèque sur la propriété et sur les esclaves.

Les actes de vente pardevant A. Cuvanier, notaire public. 24 mars—av1 2 3 5 6 7 8

Vente sans réserve.
PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau No 54, rue Toulouse.

SAMEDI [illegible] à la Bourse St-Louis [illegible]

[illegible]

P Couty, D. [illegible] créanciers.
PAR J. A. BEARD & MAY,
Encanteurs.

L[illegible] A. Prothro, syndic des [illegible]

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

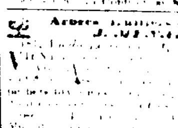

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **fusils de chasse** simples et à deux coups des meilleures manufactures d'Angleterre.

Aussi — **Carabines** [illegible] pistolets à **4, 5** et **6** coups, carnassières, poudrières, capsules, etc.

A. SOTIRD, [illegible] rue Chartres.

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

A VENDRE, S'ADRESSER A [illegible] TOURNADE, [illegible]

Arbres [illegible] et Vignes.

[illegible]

Graines garanties de Maupas

Le soussigné a reçu par le steamer [illegible] un bon envoi de graines de la récolte de 1851 [illegible]

[illegible]

Les habitans, jardiniers, détailleurs, &c., de la ville et de la campagne, &c., pourront se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés.

D. MAUPAY, Grainetier, 67, Gravier, près le rue du Camp.

Graines garanties. — Récolte de 1851
T. BACHELIER,
Marchand Grainetier Horticulteur-Jardiniste,
Rue des Ursulines, entre Vieille-Levée et Condé.

Vient de recevoir de France par les navires le Monsoon et le Maid of Orleans, pour augmenter l'immense assortiment qu'il a reçu dernièrement par le navire Astronome, savoir: [illegible] de la Nouvelle-Zélande, Melons, 10 variétés, Navets, Oignons, 1,000 livres, [illegible] Salsifis, 300 livres, Sauge, Tomate, etc, etc.

Graines fourragères les plus recommandables pour la nourriture des animaux, etc.

Lolium perenne, excellente herbe très fine pour gazon d'agrément.

Choix des Fleurs les plus remarquables, 250 variétés.

[illegible] Plantes pour bordures—[illegible] Plantes à Feuilles odorantes, [illegible] Plantes pour bouquets, [illegible] Plantes croissant à l'ombre, [illegible] de choux, [illegible] Oignons de Fleurs diverses.

On trouvera dans son magasin une immensité de nouveautés qu'il s'empressera de distribuer gratuitement aux acheteurs pour en faire l'essai.

Les habitants, jardiniers et les marchands pourront se procurer toutes ces graines à des prix modérés.

Graines garanties de la récolte de 1851
Nouveau Magasin de GRAINES de Hamilton & Co.

29, rue du Canal, nouvelles bâtisses de la Levée, 29.

Nous venons de recevoir par les derniers steamers de New-York, un approvisionnement de graines de jardinage convenables pour la plantation d'automne.

CHOUX—Gros créole, gros hâtif, plat de Hollande, gros d'York, de Hollande hâtif, Choufleurs, pois haricots,

NAVETS—De boules de neige, plat de Hollande, plat [illegible],

RUTA BAGA, ruta baga, choux navet, betteraves, carottes,

EPINARDS—Laitues, radis, oignons, concombres, [illegible]

Nous recevrons [illegible] et plantes d'Angleterre et de France [illegible]

[illegible] HAMILTON & Co

REDUCTION! REDUCTION!
Avis aux Entrepreneurs.

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir aux entrepreneurs, leurs amis et le public en général, qu'à partir du cinq mars prochain, ils vendront leurs marchandises courantes, carreaux, briques, [illegible] article nouveau pour remplacer les weather boards [illegible]

[illegible] DE POUILLY & [illegible]

ATTENDU par le navire Kilbey, de Bordeaux—[illegible] vin rouge bon ordinaire; [illegible] 100 caisses absinthe Suisse et [illegible], à vendre par PAUL LACROIX, [illegible] Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.
Magnifiques Peintures à l'huile.

J. L. Taylor & Co. vs ses créanciers.

VENDREDI 2 avril, à 12 1|2 heures, il sera vendu au Café du Gem, 19, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable 4me Cour de District de [illegible] [illegible] de magnifiques peintures de choix suivantes ainsi [illegible]

1 magnifique peinture—Le Mariage de Washington.
1 do do Martin Deer,
1 do do Le Dragon blessé,
1 do do [illegible]
1 do do Do au Buffle,
1 do do Crevasse Sauvé,
1 do do Volcan.

31 ms—2

Vente sans réserve d'une maison de résidence, jardin, &c.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 3 avril 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Morales, Annette, St Antoine et Frenchmen, mesurant 42 pieds 2 pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, ensemble une maison en bois à deux étages contenant [illegible] appartements, galerie, etc. [illegible] puits, latrines, etc. [illegible] planté en arbres fruitiers. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets endossés [illegible] hypothèque sur ladite propriété.

Acte de vente pardevant Bernard, notaire public. 31 mars—1

POUR NEW-YORK.
Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.

POUR NEW-YORK, via la Havane [illegible] le steamer [illegible] **GEORGIA**, commandant [illegible] partira de son wharf en face de la Place Jackson [illegible] le samedi 10 avril, à 8 heures A. M. [illegible]

Les passagers pour la Havane [illegible]

Chacun des steamships de cette compagnie a un excellent médecin à bord.

Les passagers pour New-York, iront directement [illegible] à la Havane [illegible]

[illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie, [illegible] des Magazins au chez JAMES R. JENNINGS. 31ms—1av

Steamers du Pacifique—Portant la Malle.
La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon—Par la voie de Navy Bay, à l'extrémité atlantique du chemin de fer de Panama.

Le beau steamer à vapeur PHILADELPHIA [illegible]

[illegible] ARMSTRONG, HARRIS & Co [illegible] JAMES R. JENNINGS.

Californie et Orégon.

[illegible] la seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon via la Havane et Navy Bay [illegible] GEORGIA [illegible]

AVIS—[illegible] à Navy Bay [illegible]

ARMSTRONG HARRISON & Co [illegible]

Nouvelle Ligne pour la Californie.
Passage seulement—On ne prendra point de fret.

Le magnifique steamer à vapeur FANNY partira [illegible] pour St Francisco [illegible]

[illegible] J. WILSON [illegible]

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.
OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.

Les steamers partent de la station [illegible] de New-York [illegible] Navy Bay à l'extrémité du chemin de fer de Panama.

[illegible]

La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon, "via Navy Bay".

Par les steamships Empire City, via la Havane le jeudi 25 mars, et le Cherokee, directement le vendredi 26 mars.

Embranchement d'une ligne directe entre la Nouvelle Orléans et Navy Bay, [illegible] Nouvelle Orléans le plus prochain des nouvelles de la mer Pacifique.

Devant partir les 11 et 26 de chaque mois.

Le magnifique steamer à double machine Cherokee, capt. H. K. Davenport, U. S. N., partira de son wharf en face de la Place Jackson, le vendredi 26 mars, à 8 heures A. M. précises, pour Navy Bay [illegible] du Pacifique [illegible] de Panama à Californie.

Bureau de la Compagnie, 55, Magazine. JAMES R. JENNINGS.

Pour les Attakapas.

Le beau steamer [illegible] ANNA No 2, capitaine J. [illegible] partira pour les Attakapas [illegible] St-Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin [illegible]

Pour fret ou passage, ayant de bonnes accommodations [illegible]

Pour Liverpool.—Le navire [illegible] NAPOLEON, capitaine Hunt, partira dans le plus bref délai. Pour [illegible] H V BAXTER. 25 Carondelet.

Pour le Havre.—Partant le 10 avril—Le paquebot régulier WURTEMBERG, capt. Ford, partira ci-dessus. Pour passage, ayant de magnifiques accommodements pour 10 passagers [illegible] s'adresser au capitaine à bord, en [illegible] municipalité, ou à H V BAXTER. 25 Carondelet.

Pour Vera-Cruz.—Départ annoncé—avril positivement.—La goélette fine voilière [illegible] A. [illegible] capitaine E. A. Comeau, ayant son fret engagé, partira pour le port ci-dessus [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à W. E. BROWN.

Pour Vera Cruz.—La goélette [illegible] capitaine Henry Earl, ayant [illegible] Pour balance de fret ou passage [illegible] W. E. BROWN, 17, rue de la Commune, ou à DELVAILLE & MORENO. 25 ms

Pour la Havane.—Le brick [illegible] MOUNT VERNON, capt. Lug. Washington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] DELVAILLE & MORENO. 34, Vieille Levée. 24 ms

Pour Liverpool.—Le navire américain BRANDYWINE, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] H V BAXTER.

Pour Liverpool.—Le beau navire CHARLESTON & MAINE, capitaine Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] H. V. BAXTER. 25 Carondelet.

Pour passage, ayant de magnifiques accommodations, s'adresser au capitaine à bord, [illegible] Municipalité.

Pour Hambourg.—Le navire [illegible] REAUM [illegible] ayant tout son chargement [illegible] H. V. BAXTER. 18 ma

Pour le Havre.—Le navire [illegible] partira dans le plus bref délai [illegible] H. V. BAXTER. 1fms

PINAUD & MAGNIN,
Coiffeurs et fabricants de perruques,
Rue St. Louis, [illegible] St Louis, [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS.

Perruques, Toupets, Bandeaux de commande, magasin de fantaisie.

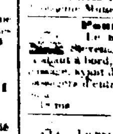

No 1, Tour de tête,
No 2, du front au derrière de la tête,
No 3, [illegible]

PINAUD & MAGNIN, sous l'hôtel St Louis, [illegible] Pendant des Bains, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de faire confectionner de fausses [illegible] satisfaire les personnes qui voudront les honorer de leur confiance.

Un assortiment complet de parfumerie de première qualité, ainsi que d'articles à l'usage des hommes tels que chemises, cravates, cols, cravates, bas, [illegible] brosses, peignes, [illegible] aux plus bas prix.

Un excellent coiffeur pour dames est attaché à l'établissement.

Dépôt de teinture pour les cheveux [illegible]

Compagnie de la Poudre du Hazard
C. T. BUDDECKE & Co.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No [illegible]

AYANT été nommés agents de cette manufacture, nous avons l'honneur d'informer le commerce que nous sommes maintenant préparés à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La poudre de la Compagnie du Hazard est reconnue pour n'avoir jamais été surpassée [illegible] introduite et où elle a été connue. Cette poudre [illegible] l'air. Tous colis desquels on se sera satisfait, seront repris, et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toutes les qualités en main, en barils, demi-barils et quarts, ainsi qu'en caisses en boîtes très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera délivrée aux poudrières à la [illegible] à bref avertissement.

C. T. BUDDECKE & CO., 160, Tchoupitoulas. 5fév—1an

RIZ de la Caroline—[illegible] boucauts.
CAFE de la Havane—200 sacs.
SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc, jaune et brun.
CHARBON pulvérisé—[illegible] boucauts.
[illegible]
VIN de Xerez—60 barils.
CIGARES de la Havane—1,250,000 de toutes qualités.
AMANDES—[illegible]
[illegible] A vendre par [illegible], Magasine.

A LOUER—[illegible] maison, s'adresser [illegible] Bourgogne No [illegible]